



Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Affiché le 15/3/2023

ID : 057-215702077-20230313-2023031312-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH  
**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	18	04	11

Séance du 13 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 7 mars 2023.

**PRESENTS** : Mmes TUSCHL - ADAMY - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - BECKENDORF - PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASSEN - BOUMEKIK - RAHAOUI - BAHFIR - ESTRADA - MILIOTO.

**PROCURATIONS** : Mmes HARRATH - FRANGIAMORE - KERMAOUI - EGLOFF – qui ont donné procuration respectivement à M. KLEINHENTZ - Mmes RUSSELLO – PIESTA - BAHFIR.

**ABSENTS** : Mmes CHEBLI - YILDIRIM - KHOUMRI - MANGIONE - MM. PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA - ELHADI.

**12 - Proposition de renouvellement de l'adhésion à l'association  
« Amis de l'histoire du pays de la Merle »**

**Rapporteur : Laurent Kleinhentz**

**Exposé des motifs :**

M. le Maire soumet au conseil municipal la proposition de renouvellement de l'adhésion à l'association « Amis de l'histoire du pays de la Merle. »

Cette association œuvre à la conservation de l'histoire du pays de la Merle et édite régulièrement une brochure largement diffusée.

Le montant de la cotisation membre bienfaiteur 2023 s'élève à 30 €.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :**

- décide de renouveler l'adhésion de la ville et autorise le mandatement du montant de la cotisation 2023 qui s'élève à 30 € pour les membres bienfaiteurs.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire  
Laurent Kleinhentz